

CSE du 6 février 2013

Il faut répondre aux revendications des personnels !

La rentrée 2013 devait enfin marquer la rupture avec les politiques précédentes. Alors que les moyens sont désormais connus, tout montre qu'on est loin de la « refondation » annoncée. Les politiques éducatives du gouvernement s'inscrivent dans une grande continuité avec celles de ces dernières années et la programmation budgétaire marque une inflexion très en-deçà des besoins. La situation des élèves, les conditions de vie et de travail des personnels se dégradent. Certains projets actuels vont encore aggraver cet état de fait.

Les concertations se sont déroulées sans consultation des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le ministère cherche maintenant à imposer ses réformes en refusant de répondre aux revendications. Il veut passer en force même quand ses projets sont rejetés par les personnels et leurs syndicats.

Nous rappelons notre exigence de l'abandon immédiat des réformes inacceptables :

Il faut retirer le projet de décret sur les rythmes scolaires. Il va dégrader les conditions de travail des personnels notamment en augmentant leur amplitude de travail, sans améliorer ni la journée ni la semaine des élèves qui sera encore plus fatigante. En outre avec l'introduction des projets éducatifs locaux la mainmise des communes sur les choix éducatifs va s'accroître et faire exploser les inégalités de prise en charges des élèves d'une commune à l'autre.

Il faut retirer le projet de régionalisation de l'orientation. La double tutelle Etat/Région reste une menace pour le statut des COP. Ce projet va là aussi aggraver les inégalités territoriales et détruire le service scolaire d'orientation qui devrait surtout être renforcé dans l'intérêt des élèves.

Il faut retirer la décentralisation de la carte de l'enseignement professionnel. L'acte III de la décentralisation annoncé dans la loi d'orientation organise le transfert de la carte des formations à la région ; c'est un moyen de réduire le financement d'Etat au profit de formations locales sans garantie pour le caractère national de ces diplômes ni à terme sur le statut des personnels qui les mettraient en œuvre.

Nous refusons toute territorialisation de l'éducation. Les projets de lois d'orientation doivent être abandonnés, le processus législatif doit être reporté pour que les personnels puissent enfin y prendre part et pour que toutes les questions puissent être posées. Une toute autre loi d'orientation doit être élaborée, pour une école égalitaire et émancipatrice, dans le cadre d'un véritable service public national de l'éducation.

Nous revendiquons les bases urgentes d'une véritable refondation :

Vous devez abroger les contre-réformes du précédent gouvernement (service minimum d'accueil, socle commun, livret personnel de compétences, réformes des 3 lycées, loi « Libertés et Responsabilités des Universités », AERES, Idex, Labex...)

Il y a urgence à améliorer les conditions de vie et de travail de tous les personnels en titularisant sans condition de tous les précaires, en arrêtant le recrutement de précaires, en créant des emplois statutaires à la hauteur des besoins, en diminuant le temps de travail, en augmentant les salaires et en abrogeant enfin le jour de carence .

Il faut donner les moyens d'un véritable service public d'éducation et de recherche au bénéfice des élèves : une baisse des effectifs des classes et des groupes à tous les niveaux, la révision des programmes, le développement de RASED complets partout, une vraie politique d'éducation prioritaire, une carte scolaire garantissant la mixité sociale, la gratuité réelle de la maternelle à l'université, l'argent public doit être réservé à l'école publique...

Avant et après la grève fonction publique du 31 janvier, la contestation a commencé à se développer dans de nombreux départements, notamment contre votre projet sur les rythmes scolaires dans le 1^{er} degré. La grève massive du 1^{er} degré, le 22 janvier à Paris, les nombreuses initiatives du 23, diverses actions locales, des motions d'assemblées générales, de conseils des maîtres-ses, de conseils d'administration doivent se généraliser ...

C'est pour donner une ampleur nationale à ces mobilisations que la **fédération SUD éducation appelle** avec les fédérations CGT, CNT, FO **l'ensemble des personnels à la grève dans l'éducation le mardi 12 février.** Il faut maintenant construire un rapport de force permettant aux personnels d'obtenir la satisfaction des revendications et des alternatives pour l'éducation.